



Examen d'entrée au CRFPA session 2012
Epreuve de Droit des obligations
vendredi 21 septembre

Veillez résoudre le cas pratique suivant:

Jean est dépité... La journée a été difficile.

Son meilleur ami, Bernard, vient de créer son cabinet d'avocat. Jean lui a prêté 10.000 € pour l'aider dans cette belle entreprise. Il était convenu entre les deux amis que cette somme serait restituée en plusieurs échéances étalées sur cinq années, sans aucun intérêt. Toutefois, Bernard et Jean se sont violemment disputés il y a de cela plusieurs mois. Jean est inquiet car Bernard refuse désormais de le rembourser. Or, il ne dispose pas d'un écrit établissant précisément l'existence du prêt. Il a seulement en sa possession un petit papier daté et signé par Bernard et rédigé en ces termes « *Je reconnais devoir la somme de dix mille euros à Jean* ».

Pour se détendre, Jean a décidé de se rendre dans la petite salle de sport qui se trouve tout près de chez lui et dont il est un habitué. C'est un club un peu particulier dans la mesure où le propriétaire de la salle, Thierry, est le seul et unique professeur. L'ambiance y est donc très conviviale. Aujourd'hui, Jean a participé à un cours de musculation collective. Thierry a clairement précisé les consignes : il convient de fixer les poids sur la barre et de bien serrer les attaches afin d'empêcher toute chute. Jean, un peu distrait à raison de ses difficultés personnelles, n'a pas serré les fixations. Au moment où il s'est relevé un poids de dix kilos a atterri sur le pied de son voisin. Ce dernier est blessé : son pied est fracturé. Il souhaite évidemment obtenir une indemnisation. Jean s'interroge : le club de sport n'est-il pas seul responsable ?

Il vous demande conseil.